



**RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.**

**AVIS DE CONVOCATION À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES ACTIONNAIRES**

**ET**

**CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION**

**Le 09 mai 2022**

**RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.**  
C.P. 307, Succursale Bureau-chef, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES PRÉVUE  
LE 16 JUIN 2022**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Ressources minières Radisson Inc., (la « Société ») se tiendra au Le Noranda (centre des congrès), salle La Papetière, 41- 6 ième rue, Rouyn-Noranda, Québec J9X 1Y8, le 16 juin 2022 à 10 Am., aux fins suivantes :

1. Recevoir le rapport de gestion, le rapport du conseil d'administration aux actionnaires et les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. Élection des administrateurs;
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs;
4. Traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumises aux délibérations de l'assemblée.

**Système de notification et d'accès**

La société a choisi d'utiliser le système de notification et d'accès conformément au règlement Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti, en ce qui concerne la transmission à ses actionnaires de la circulaire, du rapport annuel contenant le rapport de gestion, les états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant.

En vertu du système de notification et d'accès, au lieu de recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires reçoivent électroniquement le présent avis, de même que des instructions pour pouvoir accéder à ces documents relatifs à l'assemblée. Toutefois, les actionnaires continuent de recevoir, avec le présent avis, une procuration (**dans le cas des actionnaires inscrits**) ou un formulaire d'instructions des votes (**dans le cas des actionnaires non-inscrits**) leur permettant de voter à l'assemblée annuelle.

Cette approche est adoptée par la société par souci pour l'environnement, et pour réduire les coûts d'impression et d'envoi postal.

**Accès en ligne aux document relatifs à l'assemblée**

Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés en ligne sous le profil de la société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sous le site internet de Ressources minières Radisson inc., au [www.radissonmining.com/fr/](http://www.radissonmining.com/fr/).

**Demande d'une version papier des documents relatifs à l'assemblée**

Les actionnaires non-inscrits peuvent demander qu'une version papier des documents relatifs à l'assemblée leur soit envoyée par la poste, sans frais pour eux en appelant Broadridge Financial Solutions Inc. au 1-877-907-7643 (en Amérique du nord) ou au 905-507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du nord) ou en écrivant directement par courriel à l'adresse [noticeandacces@broadridge.com](mailto:noticeandacces@broadridge.com). Afin de recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire en sorte que leur demande parvienne à la société au plus tard le 6 juin 2022 (17h) pour ainsi recevoir ces documents dans les trois jours suivant la demande.

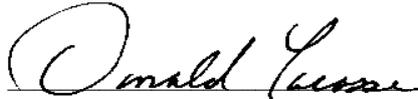
Les actionnaires inscrits qui n'ont pas leur numéro de contrôle à 16 chiffres peuvent contacter le numéro sans frais en Amérique du nord 1-855-887-2243.

La circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration préparés pour l'assemblée accompagnent cet avis. La circulaire de sollicitation de procurations contient des renseignements détaillés sur les points qui seront soumis à l'assemblée et est, par conséquent, considérée comme faisant partie intégrante du présent avis.

Rouyn-Noranda (Québec)

Le 09 mai 2022.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Donald Lacasse", written over a horizontal line.

Donald Lacasse  
Secrétaire corporatif

**Le conseil d'administration souhaite que chaque actionnaire soit présent à l'assemblée. Par contre, les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc. dans l'enveloppe prévue à cet effet. Les procurations à utiliser à l'assemblée devront être retournées à Services aux investisseurs Computershare inc. avant la fermeture des bureaux (à 17 h, heure de l'Est) le 14 juin 2022. Tout manquement à soumettre la procuration causera son annulation.**

## RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

### CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

(Information présentée en date du 11 avril 2022, à moins d'indications contraires)

La présente circulaire de sollicitation de procurations est transmise dans le cadre de **sollicitation par la direction de Ressources minières Radisson Inc. (la « Société »)** qui seront utilisées à l'assemblée générale annuelle de la Société (l'« assemblée ») qui se tiendra à la date, à l'endroit et aux fins indiqués dans l'avis de convocation ci-joint (l'« avis de convocation ») et à toute reprise de telle assemblée en cas d'ajournement.

### NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs de la Société. **Tout actionnaire a le droit de nommer un fondé de pouvoir pour le représenter à l'assemblée, autre que l'une des personnes dont les noms figurent comme fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration joint aux présentes, en biffant les noms imprimés et en insérant le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace prévu à cette fin. Une personne ainsi nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la Société.**

Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc., 100, University Avenue, 9<sup>th</sup> Floor, Toronto, Ontario M5J 2Y1, au plus tard le 14 juin 2022 (17 h - heure de l'Est). Un actionnaire inscrit peut également voter en utilisant Internet à [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com) ou par téléphone au numéro 1-866-732-8683. Si l'actionnaire est une corporation, la capacité d'un dirigeant signataire de signer ledit formulaire de procuration doit être dûment autorisée par écrit, ou un formulaire d'instructions des votes (**dans le cas des actionnaires non-inscrits**) leur permettant de voter à l'assemblée annuelle

### DROIT DE RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire qui accorde une procuration peut en tout temps la révoquer par acte écrit exécuté par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit, ou si l'actionnaire est une corporation, sous la signature d'un dirigeant dûment autorisé par écrit, et en le déposant au siège social de la Société ou à Services aux investisseurs Computershare Inc., 100, University Avenue, 9<sup>th</sup> Floor, Toronto, Ontario M5J 2Y1, au plus tard le 14 juin 2022 (17 h – heure de l'Est).

### INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES VÉRITABLES

Seuls les actionnaires inscrits ou les personnes dûment désignés en tant que fondé de pouvoir ont le droit de voter à l'assemblée. Toutefois, il est fréquent que les actions ordinaires dont le titulaire bénéficiaire est une personne (un actionnaire non inscrit) soient enregistrées :

- (a) au nom d'un intermédiaire (un « intermédiaire ») avec lequel l'actionnaire non inscrit achète et vend des actions ordinaires comme, par exemple, les banques, les sociétés de fiducie, les maisons de courtage ou les courtiers et fiduciaires ou les régimes enregistrés d'épargne autogérés, les fonds enregistrés de revenu de retraite autogérés, les régimes enregistrés d'épargne-études autogérés ou tout autre régime autogéré similaire;
- (b) au nom d'une agence de compensation [comme la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)] à laquelle participe l'intermédiaire.

Conformément à la norme canadienne 54-101 sur *la communication avec les propriétaires véritables*, la Société a distribué des exemplaires de l'avis de convocation, de la circulaire d'information ainsi que du formulaire de procuration (ensemble, la documentation de l'assemblée) aux agences de compensation et aux intermédiaires pour qu'ils soient redistribués aux actionnaires non inscrits possédant des actions ordinaires.

Les intermédiaires doivent transmettre la documentation de l'assemblée aux actionnaires non inscrits, à moins que l'actionnaire non inscrit ait renoncé à son droit de les recevoir. Fréquemment, les intermédiaires ont recours aux

entreprises de services pour distribuer la documentation de l'assemblée aux actionnaires non inscrits. Généralement, un actionnaire non inscrit qui n'a pas renoncé à son droit de recevoir la documentation de l'assemblée recevra l'un des deux formulaires de procuration :

1. L'actionnaire non inscrit peut recevoir un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire (habituellement une signature imprimée) lié à la quantité et à la catégorie de titres détenus par l'actionnaire non inscrit, mais non complété. Puisque l'intermédiaire a déjà signé le formulaire de procuration, le formulaire de procuration n'a pas besoin d'être signé par l'actionnaire non inscrit lorsqu'il soumet la procuration. Dans ce cas, l'actionnaire non inscrit qui souhaite voter par procuration doit seulement remplir le formulaire de procuration et le transmettre comme indiqué à la section Nomination des fondés de pouvoir.
2. Le plus souvent, l'actionnaire non inscrit reçoit de l'intermédiaire un formulaire de procuration non signé. Lorsque ce dernier sera dûment complété et signé par l'actionnaire non inscrit, puis transmis à l'intermédiaire ou à sa société de services, il constituera les instructions de vote que l'intermédiaire doit respecter (habituellement nommé le formulaire d'instructions de vote). Souvent, l'actionnaire non inscrit reçoit aussi d'autres documents, incluant une étiquette à code-barres détachable et des informations additionnelles. Afin que le formulaire de procuration constitue un formulaire d'instructions de vote valide, l'actionnaire non inscrit doit utiliser l'étiquette fournie et l'apposer au formulaire d'instructions de vote, compléter comme il se doit le formulaire d'instructions de vote et le signer, puis transmettre le tout à l'intermédiaire ou à sa société de services selon les instructions de l'intermédiaire ou de sa société de services.

Dans chaque cas, l'objectif de cette procédure est de permettre aux détenteurs d'actions ordinaires non inscrits d'acheminer leur vote. Si l'actionnaire non inscrit qui reçoit l'un ou l'autre des formulaires de procuration souhaite être présent à l'assemblée et y voter, l'actionnaire non inscrit doit biffer les personnes nommées dans le formulaire de procuration et inscrire le nom de l'actionnaire non inscrit dans l'espace prévu à cet effet. Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions de leurs intermédiaires, incluant celles concernant quand le formulaire d'instructions de vote doit être soumis.

## **EXERCICE DES DROITS DE VOTE RATTACHÉS AUX ACTIONS REPRÉSENTÉES PAR PROCURATION**

Le droit de vote que confèrent les actions ordinaires (les actions), dont procuration est donnée par le formulaire dûment signé en faveur des personnes qui y sont désignées, sera exercé à l'occasion de tout scrutin tenu à l'assemblée selon les directives qui seront données. **Lors des scrutins à l'égard de l'élection des administrateurs et de la nomination des auditeurs, le droit de vote attaché aux actions représentées par procuration sera exercé ou non conformément aux instructions de l'actionnaire. De plus, si l'actionnaire indique un choix quant à un sujet pour lequel des mesures doivent être prises, le droit de vote attaché aux actions s'exercera en conséquence.**

Les administrateurs qui sollicitent la procuration s'engagent à respecter les instructions données par un actionnaire dans le formulaire de procuration. **Si aucune instruction n'est donnée, les voix seront exprimées en faveur de l'adoption des résolutions énoncées dans l'avis de convocation. La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne tout amendement relatif aux questions énoncées dans l'avis de convocation ainsi que toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie sauf l'élection d'un administrateur qui n'est pas un candidat proposé dans la circulaire.** À la date des présentes, les dirigeants de la Société n'ont connaissance d'aucune modification aux sujets mentionnés dans l'avis de convocation, ni à l'égard d'aucun autre sujet dont l'assemblée pourrait être saisie.

## **DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES**

La Société a fixé au 14 avril 2022 la date de clôture des registres pour l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits à cette date ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée ainsi que les documents s'y rapportant.

## PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

À la date des présentes, à la connaissance de la direction de la Société et à l'exception de ce qui est divulgué ailleurs dans la présente circulaire, aucune personne n'est intéressée dans un point quelconque de l'ordre du jour, que ce soit en raison des titres possédés ou de toute autre manière.

### POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

#### **1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Le rapport de gestion et les états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant seront présentés à l'assemblée. Les états financiers audités sont joints au rapport annuel 2021 de la Société.

#### **2. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

##### Contexte

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé d'un nombre minimal d'un (1) administrateur et d'un nombre maximal de neuf (9) administrateurs. Présentement, les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs.

Lors de l'assemblée, les actionnaires sont invités à élire sept (7) administrateurs pour un mandat d'un an. Il s'agit de Pierre Beaudoin, Denis Bois, Michael Gentile, Siri Genik, Denis Lachance, Rahul Paul et Jeff Swinoga.

Le mandat d'un administrateur élu à une assemblée expire à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste devienne vacant en raison de son décès ou d'une autre cause selon les règlements généraux de la Société.

La direction de la Société ne considère qu'aucun des candidats ne sera incapable d'agir comme administrateur ou ne désire plus pour quelque raison remplir cette fonction, mais advenant un changement pour quelque raison que ce soit avant la tenue de l'assemblée, les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour d'autres candidats de leur choix.

##### **Candidats aux postes d'administrateur**

Dans le tableau ci-dessous apparaît le nom des personnes que la direction de la Société mettra en nomination lors de l'élection des administrateurs ainsi que d'autres renseignements pertinents.

<b>Nom</b>	<b>Occupation principale et poste occupé au sein de la Société</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>N<sup>bre</sup> d'actions de catégorie A au 11 avril 2022 (directement ou indirectement)</b>
Denis Lachance <sup>(2)</sup>	Président du conseil d'administration et administrateur.	2013	4 219 072
Denis Bois <sup>(3)</sup>	Administrateur	2018	50 000
Pierre Beaudoin <sup>(3)</sup>	Administrateur	2021	1 228 070
Michael Gentile <sup>(1)(2)</sup>	Aviseur stratégique et Administrateur	2021	16 313 467
Jeff Swinoga <sup>(1)(2)</sup>	Administrateur	2021	80 000
Rahul Paul	Président et Chef de la direction	—	314 324
Siri Genik	—	—	—

**Notes :**

- (1) Membres du comité d'audit
- (2) Membres du comité de gouvernance
- (3) Membres du comité santé-sécurité-environnement-communauté

Les renseignements relatifs aux actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles les personnes mentionnées exercent une emprise ne proviennent pas de la Société, mais ont été fournis par les candidats respectifs et ils sont en date du 11 avril 2022

Denis Bois, Michael Gentile et Denis Lachance, ont été élus administrateurs de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 11 juin 2021 pour laquelle une circulaire de sollicitation de procurations de la direction avait été envoyée. Pierre Beaudoin et Jeff Swinoga ont été nommé sur le conseil d'administration le 23 septembre 2021.

Interdiction d'opérations sur valeurs et faillite

Aucun des candidats :

- (a) n'est, ou n'a été, administrateur, chef de la direction d'une société, y compris celle-ci, qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance privant la société du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, ou, d'une société qui a fait l'objet de telles ordonnances, après que l'administrateur ou le dirigeant n'ait cessé ses activités de dirigeant ou d'administrateur, et qui découle d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- (b) n'a été déclaré failli ou n'a fait cession volontaire ou proposition à l'égard de la faillite ou de l'insolvabilité, n'a été poursuivi par des créanciers ou n'a conclu d'arrangement ou de compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.
- (c) n'est, ou n'a été, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

Pénalités ou sanctions

Selon la direction de la Société, aucun des administrateurs proposés n'a été l'objet de :

- (a) N'importe quelle pénalité ou sanction imposée par une cour relativement aux lois sur les valeurs mobilières, par un organisme réglementant les valeurs mobilières ou a conclu une entente à l'amiable avec un organisme réglementant les valeurs mobilières

**À moins d'indications contraires, les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter pour l'élection des candidats nommés ci-dessus au poste d'administrateurs.**

La direction de la Société considère qu'aucun des candidats ne sera dans l'impossibilité d'agir comme administrateur, ni ne désire plus pour quelque raison remplir cette fonction mais advenant un changement pour quelque raison que ce soit avant la tenue de l'assemblée, les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour d'autres candidats de leurs choix à moins que l'actionnaire ait indiqué sur le formulaire de procuration son intention de s'abstenir d'exercer ses droits de vote attachés à ses actions au moment de l'élections des administrateurs.

Notes biographiques

**Denis Lachance ing., administrateur.** M. Lachance, jouit d'une vaste expérience dans le développement, la mise en production et l'exploitation de gisements de métaux de base et de métaux précieux. Au cours des dernières années, M. Lachance a occupé plusieurs postes de direction au sein d'importants projets miniers, ce qui lui a permis de déployer son expertise tant au Canada qu'à l'étranger. Il a été président de Koniambo Nickel SAS, une entreprise

en participation de plusieurs milliards entre Xstrata Nickel et la Société Minière du Sud Pacifique qui développe l'un des plus importants gisements de nickel connus au monde, en Nouvelle-Calédonie. Il a également été vice-président des opérations chez Falconbridge Ltée (Raglan), et occupé différents postes de direction chez Noranda Inc., chez TVX Gold Inc. (Casa Berardi) ainsi que chez Agnico Eagle Mines Limited (Division Joutel et Projet Goldex). M. Lachance siège également sur le conseil d'administration de sociétés privées et d'organismes à but non-lucratifs.

**Denis Bois, administrateur** œuvre dans le secteur minier depuis près de 40 ans. Suite à son baccalauréat en Génie Géologique, obtenu de l'Université Laval, il a travaillé dans les mines de la Côte Nord pour venir s'établir en Abitibi où il s'est fait connaître pour son implication au Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue (« AT ») et à l'UQAT, plus spécifiquement à la direction de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM). Il y a développé avec l'appui de ses collègues de nombreuses activités de recherche appliquée ainsi que des services spécialisés de pointe dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation, de la minéralurgie et en environnement. Il est aussi un des fondateurs de l'Institut de recherche en Mines et environnement UQAT-Polytechnique qui regroupe aujourd'hui plusieurs entreprises majeures d'exploitation minière.

**Pierre Beaudoin, administrateur** est un cadre senior avec une expérience internationale de plus de trente ans en opérations, développement de projets et en traitement de minéraux. Il est actuellement chef de l'exploitation de SilverCrest Inc. (TSX : SIL, NYSE : SILV) où il a la première responsabilité pour la construction et le développement du dépôt à haute teneurs Las Chipas à Sonora au Mexique. Avant de se joindre à SilverCrest M. Beaudoin a œuvré avec Detour Gold en tant que VP senior des projets d'immobilisations (2010-2013) et chef de l'exploitation (2013-2017) où il a dirigé la construction, le développement, le démarrage et les opérations à la mine Detour Lake. Auparavant M. Beaudoin a travaillé 16 ans avec Barrick Gold. Durant ses 6 dernières années avec Barrick, il fit parti du groupe des projets d'immobilisations où il dirigea les équipes des études techniques sur Buzwagi en Tanzanie (mis en service en 2009), sur Donlin Creek en Alaska et Cerro Casale au Chili. Avant de se joindre à Barrick Gold, il fut employé par Lac Minerals et Noranda Minerals.

**Michael Gentile, administrateur** a travaillé de 2003 à 2018, comme gestionnaire professionnel de fonds chez Formula Growth Ltd., une société de gestion indépendante de placements établie à Montréal en 1960 avec un long historique de rendement basé sur la création de richesse pour les investisseurs. Au sein de Formula Growth, M. Gentile se concentrait principalement sur le secteur minier et les ressources naturelles. En 2012, il est devenu le co-gestionnaire du Formula Growth Alpha Fund, un fonds de couverture neutre sur le marché axé sur les actions de petite à moyenne capitalisation. Tout au long de sa carrière chez Formula Growth, Michael a été un investisseur à succès dans des investissements de démarrage très réussis dans les mines et les ressources naturelles, ayant des rendements multiples pour les investisseurs. En octobre 2018, M. Gentile a pris sa retraite de la gestion de portefeuilles à temps plein afin de pouvoir passer plus de temps avec sa famille. Par la suite, il est resté un investisseur très actif dans le secteur minier, détenant des participations importantes dans le top 5 de plus de 15 sociétés minières à petite capitalisation. Michael est actuellement conseiller stratégique d'Arizona Metals (AMC-V) aussi de Geomega Resources (GMA.V), administrateur de Roscan Gold (ROS-V), Northern Superior Resources (SUP-V) et Solstice Gold (SGC-V). En janvier 2022, il a cofondé Bastion Asset Management, une société de gestion de placements basée à Montréal qui se spécialise dans les sociétés de petites à moyennes capitalisation boursière aux États-Unis et au Canada.

**Jeff Swinoga, Cpa, Mba, administrateur** est cadre de haut niveau avec plus de 25 années d'expérience dans l'industrie minière en particulier dans les secteurs des marchés de capitaux, l'avancement, le développement et la construction de projets. Il a été récemment nommé président et chef de la direction et administrateur de Exploits Discovery Corp. Avant de se joindre à Exploits Discovery Corp, il fut co-meneur national minier et métallurgie chez Ernst & Young Canada. Auparavant, il était président et chef de la direction de First Mining Gold, de Torex Gold Resources Inc. (TXX : TXG) où il a mené le financement de Torex de \$ 800 millions US pour la mine d'or El Limon-Guajes de même que la transition de Torex d'une société d'exploration et de développement en un producteur d'or de niveau intermédiaire. Avant Torex, M. Swinoga fut durant 4 ans chef de la direction financière de North American Palladium Ltd., où il joua un rôle clé pour le financement de l'expansion de la mine Lac des Iles, en plus de l'acquisition et le développement de deux mines d'or au Québec. Il œuvra 3 années en tant que chef de la direction financière chez Hudbay Minerals Inc., aidant à la croissance de la société de l'offre initiale publique en 2004 jusqu'à une capitalisation boursière de plus de 2 milliards. M. Swinoga travailla aussi 7 années avec Barrick Gold Corporation où il a joué un rôle important dans le financement des projets Bulyanhulu et Veladero. Il est un comptable agréé professionnel et détient une maîtrise en administration des affaires de l'université de Toronto de même qu'un baccalauréat (avec honneurs) en économie de l'université de Western Ontario. M. Swinoga siège actuellement sur le conseil d'administration du PDAC et est aussi membre de leur comité d'audit.

**Rahul Paul, président et chef de la direction** de Ressources minières Radisson qu'il a joint en novembre 2019. Il détient plus de 12 années d'expérience dans les marchés des capitaux, avec un focus sur le secteur minier. En 2006, il a débuté sa carrière quand il a joint l'équipe d'analyse sur équité de Westwind Partners. Jusqu'à récemment, il était directeur recherche Métaux précieux chez Canaccord Genuity, où il a couvert les sociétés productrices aurifères de petites tailles et intermédiaires pendant près de 10 années. Après avoir quitté le « sell-side » en février 2019, il a poursuivi son implication auprès de sociétés minières en procurant des services conseils au niveau du développement corporatif et des marchés des capitaux. Au cours de sa carrière, il a collaboré avec un large éventail de sociétés minières et d'investisseurs institutionnels. Il a travaillé avec un grand nombre de producteurs aurifères Nord Américain à travers plusieurs cycles haussiers et baissiers. Il a contribué auprès de plusieurs sociétés en facilitant leurs croissances, en optimisant leur création de valeur et en augmentant leurs reconnaissances dans les marchés financiers. En relation avec ces sociétés, il a également facilité la prospection d'investisseurs, assisté aux activités de financement, leur permettant ainsi, de mieux gérer les attentes et les risques alors qu'elles avançaient leurs projets, et ce à partir des premières étapes d'exploration jusqu'à la production. Il détient une maîtrise en administration des affaires (spécialisation finance) de l'université Western et un baccalauréat en ingénierie de l'université de Kerala en Inde.

**Siri C. Genik** compte plus de 25 ans à travailler sur de grands projets dans les secteurs des ressources naturelles et des infrastructures à travers le monde. Au cours de sa carrière, Siri a développé une expertise en matière de durabilité et d'ESG, d'engagement des parties prenantes et de gouvernance, avec une concentration sur la gestion de projets et la chaîne d'approvisionnement stratégique. Siri dirige le cabinet de stratégie-conseil **BRIDGE** ©, travaillant en appui avec les conseils d'administration ainsi que la direction, en se concentrant sur l'intégration de la durabilité avec les meilleures pratiques ESG et le modèle d'affaires des entreprises minières. Avant de diriger sa propre entreprise, Siri a travaillé avec BHP Canada en tant que chef des services de projet, ainsi qu'avec Glencore (Xstrata) en Australie, en Malaisie et en Nouvelle-Calédonie, ainsi que d'autres grandes entreprises de l'industrie des ressources naturelles. Siri est coprésidente des comités du PDAC de la durabilité ainsi que des terres et règlements. Elle est membre du conseil de l'Association des géoscientifiques professionnels de l'Ontario (« PGO »), ainsi que membre du conseil et présidente du comité de rémunération et de nomination d'une société minière junior. Siri est la vice-présidente sortante de Women in Mining Canada. Siri a reçu le « Distinguished Lecturer Award for CSR » 2019 de l'Institut canadien des mines (« CIM »). Siri donne des conférences dans plusieurs universités au Canada et en Australie. Siri est avocate et médiatrice certifiée.

**Les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de la nomination de Denis Bois, Pierre Beaudoin, Michael Gentile, Denis Lachance, Rahul Paul et Siri Genik et Jeff Swinoga à titre d'administrateurs, à moins que l'actionnaire signataire d'une procuration n'ait indiqué sa volonté de s'abstenir de voter lors de l'élection des administrateurs.**

## **DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION**

### Certaines définitions

Les termes suivants, définis dans la l'Annexe 51-102A6 de la Norme canadienne 51-102, Déclaration de la rémunération de la haute direction, désignent :

«attribution fondée sur des actions»: l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'instruments fondés sur des actions qui ne présentent pas de caractéristiques assimilables à celles des options, notamment les actions ordinaires, les actions incessibles, les unités d'actions incessibles, les unités d'actions différées, les actions fictives, les unités d'actions fictives et les unités équivalentes à des actions ordinaires;

«attribution fondée sur des options»: l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'options, notamment les options sur actions, les droits à la plus-value d'actions et tout instrument semblable qui présente des caractéristiques assimilables à celles des options;

« membre de la haute direction visé »

- a) le président
- b) le chef de la direction;
- c) le chef de la direction financière;

Pour le dernier exercice financier, selon la définition ci-dessus, la Société a (2) membres de la haute direction visés : Rahul Paul (président du 1 janvier 2021 au 16 février 2021 pour devenir président et chef de la direction par intérim du 16 février au 23 septembre 2021 où il devient président et chef de la direction et Hubert Parent Bouchard qui occupe le poste de chef de la direction financière depuis le 5 mars 2021.

### Analyse de la rémunération

Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») s'est donné un comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération. Il est composé de quatre membres, Réjean Gourde à titre de président, Denis Lachance, Jeff Swinoga et Michael Gentile. Il a pour but de conseiller le conseil d'administration dans la prise de décision sur la rémunération des officiers supérieurs, l'embauche des cadres supérieurs, la distribution des options d'achat d'actions, sur les problèmes d'éthique et de gouvernance.

Ultimement le Conseil assume la responsabilité d'établir les objectifs du programme de rémunération de la Société. Les politiques de rémunérations de la Société sont conçues afin de permettre à celle-ci de réaliser son ambition de devenir une société canadienne d'exploration et de développement miniers prospère. Le succès dans ce domaine dépend en grande partie de la capacité de la Société d'attirer, de retenir et de motiver des employés et fournisseurs de services compétents, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

Généralement, la Société favorise une rémunération annuelle en argent (salaire) basée sur celle en cours dans l'industrie ainsi que les régimes d'options d'achat d'actions. Afin de s'assurer de la convergence entre les intérêts à long terme de la Société et ceux de ses cadres supérieurs, administrateurs et employés Le conseil d'administration, octroie périodiquement des options d'achat d'actions aux dirigeants, administrateurs, employés ou toute autre personne admissible, selon un régime d'octroi d'achat d'actions. La Société n'a aucun critère objectif précis et n'effectue aucune analyse spécifique pour déterminer qui recevra des options d'achat d'actions et combien. Elle choisit plutôt de considérer la contribution et les responsabilités de chaque candidat à l'obtention d'options. Ces décisions sont prises par le Conseil, suite à des discussions et recommandation du comité de gouvernance. Les administrateurs qui ne sont pas indépendants sont exclus d'une partie de ces discussions pour permettre au Conseil de s'exprimer librement. En tant que société junior d'exploration, des mesures qualitatives de la performance de la Société sont préférables aux mesures quantitatives. Le Conseil considère l'effort, les activités d'exploration et l'acquisition de propriétés comme mesures qualitatives lors de l'évaluation de la performance et compare les rémunérations accordées avec celles que des sociétés similaires offrent à leurs dirigeants, administrateurs, employés ou toute autre personne admissible.

### Honoraires des administrateurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la rémunération des administrateurs a été modifiée. Jusqu'en juin 2021, elle était de 500\$ par présence à chaque réunion du conseil d'administration plus l'octroi d'options d'achat d'actions annuellement. En juin 2021, cette rémunération est devenue un montant forfaitaire annuel (les montants à être effectués 50% en espèces et 50% en options d'achat d'actions).

Président du conseil	\$ 30 000
Président du comité d'audit	\$ 20 000
Président du comité gouvernance	\$ 25 000
Président du comité santé et sécurité	\$ 20 000
Autres administrateurs	\$ 17 500

### Tableau sommaire de la rémunération de la haute direction

Le tableau suivant présente la rémunération versée à chaque membre de la haute direction visé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autres rémunérations Honoraires de gestion (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels	Plans incitatifs à long terme			
Rahul Paul <sup>(1)</sup> Président et chef de la direction	2019	--	s.o.	61 600	s.o.	s.o.	s.o.	7 500	69 100
	2020	--	s.o.	42 600	s.o.	s.o.	s.o.	150 000	192 600
	2021	289 746	s.o.	233 600	s.o.	s.o.	s.o.	20 892	543 638
Hubert Parent-Bouchard <sup>(2)</sup> Chef de la direction financière	2021	158 721	s.o.	96 950	s.o.	s.o.	s.o.	6 000	261 671

**Notes :**

- 1) Rahul Paul est chef de la direction financière de novembre 2019 à juin 2020, président de juin 2020 à février 2021, président et chef de direction par intérim de février 2021 au 23 septembre 2021 ou il devient président et chef de la direction.
- 2) Hubert Parent Bouchard est passé de directeur du développement est à chef de la direction financière le 5 mars 2021

La rémunération présente fondée sur des options est une valeur théorique donnée à la date d'octroi des options calculée suivant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Sholes. Cette valeur a été calculée à 0,154 \$ pour les options octroyées à Hubert Parent Bouchard le 8 mars 2021 (500 000 à 0,31 \$ dont 250 000 étaient exerçables au 31 décembre 2021), à 0,133 \$ pour les options octroyées le 14 juin 2021 (150 000 à 0,28 \$) et à 0,146 \$ pour les options octroyées le 16 février 2021 (1 600 000 à 0,30 \$) à Rahul Paul.

### Attribution fondée sur des actions et des options en cours

Le tableau suivant présente les rémunérations à base d'actions et d'options détenues par chaque membre de la haute direction visée le 31 décembre 2021.

Nom	Attribution fondée sur des options				Attribution fondée sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées <sup>(1)(2)</sup> (\$)	Prix d'exercice des options <sup>(3)</sup> (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(4)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis au 31 décembre 2021 (\$)
Rahul Paul Président et chef de la direction	700 000	0,20	11/01/2024	24 500	s.o.	s.o.	s.o.
	125 926	0,27	30/08/2025	-----	s.o.	s.o.	s.o.
	400 000	0,27	12/12/2025	-----	s.o.	s.o.	s.o.
	1 600 000	0,30	16/02/2026	-----	s.o.	s.o.	s.o.

Attribution fondée sur des options					Attribution fondée sur des actions		
Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées <sup>(1)(2)</sup> (\$)	Prix d'exercice des options <sup>(3)</sup> (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(4)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis au 31 décembre 2021 (\$)
Hubert Parent	75 000	0,165	02/06/2022	5 250	s.o.	s.o.	s.o.
Bouchard	125 000	0,125	07/06/2023	13 750	s.o.	s.o.	s.o.
Chef de la direction financière	50 000	0,105	08/03/2024	6 500	s.o.	s.o.	s.o.
	100 000	0,135	13/06/2024	10 000	s.o.	s.o.	s.o.
	200 000	0,255	13/06/2025	-----	s.o.	s.o.	s.o.
	500 000	0,310	08/03/2026	-----	s.o.	s.o.	s.o.
	150 000	0,28	14/06/2026	-----	s.o.	s.o.	s.o.
	50 000	0,140	03/06/2021		s.o.	s.o.	6 000

**Notes :**

- (1) La Société n'a pas octroyé de droit à la plus-value des actions à quiconque.  
(2) Les titres auxquels sont rattachées les options sont des actions de catégorie A de la Société.  
(3) La Société n'a modifié aucun prix de levée des options.  
(4) Le prix de clôture des actions de catégorie A de la Société était de 0,235 \$ le 31 décembre 2021.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice. (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Rahul Paul Président et chef de la direction	Nil	s.o.	s.o.
Hubert Parent Bouchard Chef de direction financière	Nil	s.o.	s.o.

Prestations à un régime de retraite et régimes de rémunération différée

La Société ne possède aucun régime de retraite à prestations déterminées, régime de retraite à cotisations déterminées ou régime de rémunération différée.

Prestations lors de départ ou de changements dans la haute direction

Il existe une entente au moment présent entre les deux parties concernant une « indemnité de licenciement » pour le président et chef de la direction de la Société. En cas de licenciement les conditions suivantes s'appliquent :

- Advenant une prise de contrôle de Ressources minières Radisson inc. ou congédiement sans raison, une indemnité de 24 mois de salaire et bénéfices sera payée à l'employé.

- En cas de départ de l'employé, les options qui lui auront été octroyées pourront être exercées pour une période de 90 jours suivant son départ.

### Rémunération des administrateurs

#### Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente l'information concernant la rémunération versée aux administrateurs de la société, autres que les membres de la haute direction visés, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La rémunération présente à base d'actions est une valeur théorique donnée à la date d'octroi des options calculée suivant le modèle d'évaluation du prix options de Black & Sholes. Le 31 décembre 2021, les options d'achat d'actions ont reçu une valeur théorique de 0,133 \$ pour les options d'achat d'actions attribuées le 14 juin 2021. Pierre Beaudoin et Jeff Swinoga ont été nommés administrateurs le 23 septembre 2021, à cette occasion ils ont reçu des options (la valeur théorique a été établie à 0.107 \$).

Nom	Honoraires (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options <sup>(1)</sup> (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Denis Bois	13 388	Nil	33 250	Nil	Nil	Nil	46 638
Pierre Beaudoin	4 710	Nil	80 250	Nil	Nil	Nil	84 960
Michael Gentile <sup>1</sup>	40 527	Nil	33 250	Nil	Nil	Nil	73 777
Réjean Gourde <sup>2</sup>	16 611	Nil	33 250	Nil	Nil	Nil	49 861
Denis Lachance	19 875	Nil	46 550	Nil	Nil	Nil	66 425
Jeff Swinoga	5 383	Nil	80 250	Nil	Nil	Nil	85 633
Mario Bouchard <sup>2,3</sup>	153 338	Nil	33 250	Nil	Nil	Nil	153 338

#### Notes :

- (1) Aux honoraires reportés ici-haut pour Michael Gentile, 30 000 \$ sont reliés à son rôle d'avisier stratégique.
- (2) Réjean Gourde et Mario Bouchard ne se représentent pas au conseil d'administration lors de la prochaine réunion des actionnaires de juin.
- (3) Aux honoraires reportés ici-haut pour Mario Bouchard, 153 338 \$ sont reliés à son rôle de chef de la direction (de janvier 2021 à février 2021) et d'avisier (de février 2021 à décembre 2021).

Le tableau suivant présente les rémunérations à base d'actions et d'option par chaque administrateur qui ne fait pas partie de la haute direction visée le 31 décembre 2021.

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées <sup>(1)(2)</sup>	Prix d'exercice des options <sup>(3)</sup> (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercés <sup>(4)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou unités d'actions qui n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande des attributions fondées dont les actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Denis Bois	100 000	0,110	07/06/2023	12 500	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,135	13/06/2024	25 000	s.o	s.o	s.o
	225 000	0,255	13/06/2025	-	s.o	s.o	s.o
	250 000	0.280	14/06/2026	-	s.o	s.o	s.o

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées <sup>(1)(2)</sup>	Prix d'exercice des options <sup>(3)</sup> (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercés <sup>(4)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou unités d'actions qui n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande des attributions fondées dont les actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Michael Gentile	740 000	0,110	02/06/2022	92 500	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,150	23/08/2022	21 250	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,150	30/08/2023	21 250	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,30	16/02/2026	-	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,28	14/06/2026	-	s.o	s.o	s.o
Pierre Beaudoin	750 000	0,22	23/09/2026	-	s.o	s.o	s.o
Réjean Gourde	200 000	0,125	07/06/2023	22 000	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,135	13/06/2024	25 000	s.o	s.o	s.o
	275 000	0,255	13/06/2025	-	s.o	s.o	s.o
	250 000	0,280	14/06/2026	-	s.o	s.o	s.o
Denis Lachance	250 000	0,125	07/06/2023	27 500	s.o	s.o	s.o
	400 000	0,135	13/06/2024	40 000	s.o	s.o	s.o
	500 000	0,255	13/06/2025	-	s.o	s.o	s.o
	350 000	0,280	14/06/2026	-	s.o	s.o	s.o
Jeff Swinoga	750 000	0,22	23/09/2026	-	s.o	s.o	s.o
Mario Bouchard	75 000	0,140	22/03/2022	7 125	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	75 000	0,165	02/06/2022	5 250	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	150 000	0,125	07/06/2023	16 500	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	200 000	0,105	08/03/2024	26 000	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	175 000	0,135	13/06/2024	17 500	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	250 000	0,255	13/06/2025	-	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>
	250 000	0,280	14/06/2026	-	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>	<b>s.o</b>

**Notes :**

- (1) La Société n'a pas octroyé de droit à la plus-value des actions à quiconque.  
(2) Les titres auxquels sont rattachées les options sont des actions de catégorie A de la Société.  
(3) La Société n'a modifié aucun prix de levée des options.  
(4) Le prix de clôture des actions de catégorie A de la Société était de 0,235 \$ le 31 décembre 2021.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021, des options d'achat d'actions de la Société ont été attribuées aux administrateurs.

Options d'achat d'actions exercées au cours du dernier exercice

Au cours du dernier exercice financier de la Société, deux administrateurs ont exercés des options soit Denis Lachance (19 775 \$ d'avantage imposable suite à l'exercice d'options) et Réjean Gourde (30 000 \$).

Assurance responsabilité

La Société a souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de ses administrateurs et de ses dirigeants. La prime attribuable à la Société s'élève à 13 095 \$. Le montant total de l'assurance souscrite est de 2 000 000 \$ et couvre globalement les administrateurs et les dirigeants pour la période du 6 août 2021 au 6 août 2022. La franchise est de 25 000 \$ globalement pour chaque réclamation.

## INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

### Résumé

Le tableau suivant donne des précisions concernant le plan de rémunération sous lesquels les actions de la Société peuvent être émises au 31 décembre 2021.

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation (b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu des plans de rémunération à base de titres en participation (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a) (c)) (a) (c)
Plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	14 870 926	0,218 \$	3 129 074
Plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux non approuvés par les porteurs	Nil	Nil	Nil
Total	14 870 926	0,218 \$	3 129 074

### Modalités du régime d'options d'achat d'actions

Le 1<sup>er</sup> avril 2020, la Société a modifié son régime d'options afin d'augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être réservées en vertu du régime conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX. En vertu du régime, le conseil d'administration de la Société peut, de temps à autre et à sa discrétion, octroyer aux administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs de service de la Société, l'option d'acquérir des actions de catégorie A de la Société, pourvu que le nombre d'options accordées n'excède pas 18 000 000 actions de catégorie A. Cette modification du régime a reçu l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

En vertu du régime, le nombre maximal d'actions qui peut être réservé pour un bénéficiaire au cours d'une période de douze (12) mois est limité à 5 % du nombre d'actions émises et en circulation de la Société lors de l'octroi. Dans le cas d'options octroyées à un consultant, le nombre total d'options octroyées ne devra pas dépasser, au cours d'une période de douze (12) mois, 2 % des actions de catégorie A de la Société émises et en circulation au moment de l'octroi. Quant aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs, le nombre total d'options octroyées ne devra pas dépasser, collectivement, au cours d'une période de douze (12) mois, 2 % des actions de catégorie A de la Société émises et en circulation au moment de l'octroi.

Le régime prévoit également que les conditions d'octroi ainsi que le prix de levée des options seront déterminées par les administrateurs. Le prix d'exercice ne pourra cependant être inférieur au cours de la clôture à la Bourse des actions de catégorie A de la Société la journée précédant l'octroi. Dans le cas où aucune transaction n'a été effectuée sur les titres de la Société, le prix d'exercice sera déterminé par la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur. Les options ne peuvent être levées plus de cinq (5) ans après la date de leur octroi, et le prix doit être acquitté en entier. Les options octroyées en vertu du régime sont non transférables.

Finalement, les options octroyées aux bénéficiaires expirent quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle le bénéficiaire cesse d'être un administrateur, dirigeant, employé ou consultant de la Société, sous réserve de la date d'expiration des options. Toutefois, dans le cas d'une personne fournissant des services de relations aux investisseurs, ce délai est de trente (30) jours. Advenant le décès du bénéficiaire, les héritiers ou les administrateurs

successoraux du bénéficiaire pourront lever les options pendant une période de douze (12) mois suivant la date du décès, sous réserve de la date d'expiration des options.

### **PRÊT AUX ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

En date des présentes, aucun administrateur, candidat au poste d'administrateur, membre de la haute direction ou quiconque ayant des liens avec ces derniers n'est endetté envers la Société

### **INTÉRÊTS DE PERSONNES INFORMÉES DANS LES TRANSACTIONS IMPORTANTES**

À l'exception de ce qui est énoncé précédemment, aucune personne informée de la Société, aucun des candidats au poste d'administrateur, ni aucune personne ayant des liens avec n'importe quelle personne informée ou candidat au poste d'administrateur n'avait d'intérêt important dans n'importe quelle transaction concernant la Société depuis le début du dernier exercice financier terminé ou dans n'importe quelle transaction proposée qui a eu ou aurait eu une incidence majeure sur la Société. Le terme « personne informée » est défini comme suit dans le règlement 51-102 :

- a) un administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur assujetti;
- b) un administrateur ou membre de la haute direction d'une personne ou société qui est elle-même une personne informée à l'égard de l'émetteur assujetti ou une filiale de celui-ci;
- c) une personne ou société qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de titres comportant droit de vote de l'émetteur assujetti ou exerce une emprise sur de tels titres, ou qui à la fois, directement ou indirectement, a la propriété véritable de titres comportant droit de vote de l'émetteur assujetti et exerce une emprise sur ceux-ci, pour autant que ces titres représentent plus de 10 % des droits de vote rattachés à tous les titres comportant droit de vote en circulation de l'émetteur assujetti, compte non tenu des titres détenus par la personne à titre de preneur ferme au cours d'un placement;
- d) l'émetteur assujetti qui a acheté, racheté ou autrement acquis ses propres titres, aussi longtemps qu'il les conserve.

### **3. NOMINATION DES AUDITEURS**

La direction de la Société propose que RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.E., Comptables professionnels agréés soient nommés en tant qu'auditeurs indépendants de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société et qu'on autorise le conseil d'administration à fixer leur rémunération.

**Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de la nomination de RAYMOND CHABOT BRANT THORNTON S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, comme auditeurs indépendants de la Société à l'assemblée et autoriseront les administrateurs à fixer leur rémunération, à moins que l'actionnaire signataire de la procuration n'ait indiqué la volonté de s'abstenir de voter à l'égard de la nomination des auditeurs.**

### **COMITÉ D'AUDIT**

#### Charte et composition du comité d'audit

La charte du comité d'audit de la Société est reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Les membres du comité d'audit de la Société sont M. Jeff Swinoga (président), Réjean Gourde et Michael Gentile.

M. Jeff Swinoga, Réjean Gourde et Michael Gentile sont des administrateurs indépendants et possèdent des compétences financières. M. Jeff Swinoga agit à titre de président du comité d'audit depuis septembre 2021.

#### Formation et expériences pertinentes

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit sont pertinentes, les notes biographiques qui suivent pour chacun des membres le démontrent très bien :

**Jeff Swinoga, Cpa, Mba, administrateur** est cadre de haut niveau avec plus de 25 années d'expérience dans l'industrie minière en particulier dans les secteurs des marchés de capitaux, l'avancement, le développement et la

construction de projets. Il a été récemment nommé président et chef de la direction et administrateur de Exploits Discovery Corp. Avant de se joindre à Exploits Discovery Corp, il fut co-meneur national minier et métallurgie chez Ernst & Young Canada. Auparavant, il était président et chef de la direction de First Mining Gold, de Torex Gold Resources Inc. (TXX : TXG) où il a mené le financement de Torex de \$ 800 millions US pour la mine d'or El Limon-Guajes de même que la transition de Torex d'une société d'exploration et de développement en un producteur d'or de niveau intermédiaire. Avant Torex, M. Swinoga fut durant 4 ans chef de la direction financière de North American Palladium Ltd., où il joua un rôle clé pour le financement de l'expansion de la mine Lac des Iles, en plus de l'acquisition et le développement de deux mines d'or au Québec. Il œuvra 3 années en tant que chef de la direction financière chez Hudbay Minerals Inc., aidant à la croissance de la société de l'offre initiale publique en 2004 jusqu'à une capitalisation boursière de plus de 2 milliards. M. Swinoga travailla aussi 7 années avec Barrick Gold Corporation où il a joué un rôle important dans le financement des projets Bulyanhulu et Veladero. Il est un comptable agréé professionnel et détient une maîtrise en administration des affaires de l'université de Toronto de même qu'un baccalauréat (avec honneurs) en économie de l'université de Western Ontario. M. Swinoga siège actuellement sur le conseil d'administration du PDAC et est aussi membre de leur comité d'audit.

**Michael Gentile, administrateur** a travaillé de 2003 à 2018, comme gestionnaire professionnel de fonds chez Formula Growth Ltd., une société de gestion indépendante de placements établie à Montréal en 1960 avec un long historique de rendement basé sur la création de richesse pour les investisseurs. Au sein de Formula Growth, M. Gentile se concentrait principalement sur le secteur minier et les ressources naturelles. En 2012, il est devenu le co-gestionnaire du Formula Growth Alpha Fund, un fonds de couverture neutre sur le marché axé sur les actions de petite à moyenne capitalisation. Tout au long de sa carrière chez Formula Growth, Michael a été un investisseur à succès dans des investissements de démarrage très réussis dans les mines et les ressources naturelles, ayant des rendements multiples pour les investisseurs. En octobre 2018, M. Gentile a pris sa retraite de la gestion de portefeuilles à temps plein afin de pouvoir passer plus de temps avec sa famille. Par la suite, il est resté un investisseur très actif dans le secteur minier, détenant des participations importantes dans le top 5 de plus de 15 sociétés minières à petite capitalisation. Michael est actuellement conseiller stratégique d'Arizona Metals (AMC-V) aussi de Geomega Resources (GMA.V), administrateur de Roscan Gold (ROS-V), Northern Superior Resources (SUP-V) et Solstice Gold (SGC-V). En janvier 2022, il a cofondé Bastion Asset Management, une société de gestion de placements basée à Montréal qui se spécialise dans les sociétés de petites à moyennes capitalisation boursière aux États-Unis et au Canada.

**Réjean Gourde ing., administrateur** est un ingénieur minier diplômé de l'École polytechnique de Montréal combinant plus de 40 années d'expérience dans le domaine. Après douze ans de services pour les sociétés Falconbridge et Ressources Aiguebelle celui-ci a joint en 1987, les rangs de la société Cambior, aujourd'hui IamGold. Il a notamment œuvré comme Vice-Président sénior de la division Guiana Shield de Cambior en Amérique du Sud. De 2007 à 2016, M. Gourde agit à titre de consultant minier indépendant pour des sociétés ayant des activités en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique. De février 2017 à juin 2021, M. Gourde était Président et Directeur Général de Reunion Gold Corporation.

#### Encadrement du comité d'audit

#### Politiques et procédures d'approbation préalables

Le comité d'audit a adopté des politiques et des procédures particulières pour l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit qui sont décrites dans la Charte du comité d'audit reproduite à l'annexe A des présentes.

#### Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le total des honoraires facturés au cours de chacun des deux derniers exercices financiers par les auditeurs externes de la Société est indiqué ci-après :

<b>Exercice financier terminé le</b>	<b>Honoraires d'audit</b>	<b>Honoraires pour services liés à l'audit</b>	<b>Honoraires pour services fiscaux</b>	<b>Autres honoraires</b>
31 décembre 2020	38 000 \$	7 000 \$	3 570\$	-- \$
31 décembre 2021	42 500 \$	Non disponible	Non disponible	-- \$

### Dispense pour les émetteurs émergents

La Société est un émetteur émergent et se prévaut à ce titre de la dispense prévue à l'article 6.1 du Règlement qui dispense les émetteurs émergents de l'application de certaines dispositions du Règlement concernant la composition du comité d'audit et certaines obligations de déclaration

### **PRATIQUES DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Les renseignements sur la régie d'entreprise de la Société présentés ci-après sont requis en vertu de la Politique 3.1 de la Bourse de croissance TSX et le *Règlement 58-101* sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

#### **Conseil d'administration**

##### Administrateurs indépendants au 11 avril 2021

Les administrateurs indépendants de la Société sont Messieurs, Réjean Gourde, Denis Bois, Denis Lachance, Michael Gentile, Pierre Beaudoin et Jeff Swinoga.

#### **Mandats d'administrateurs**

Les administrateurs suivants sont actuellement administrateurs d'un autre émetteur qui est également un émetteur assujéti au Canada :

	<b>Émetteurs</b>
Réjean Gourde	Reunion Gold Corporation Dynacor Gold Mines inc.
Michael Gentile	Northern Superior Resources Roscan Gold Solstice Gold
Jeff Swinoga	Exploits Discovery Corp Imperial Mining Group Ltd Excellon Resources Inc.

#### Orientation et formation continue

Les administrateurs se tiennent informés et reçoivent copie de toute l'information requise et mise à jour lors des réunions du conseil d'administration et du comité d'audit. En raison du nombre restreint d'administrateurs et du caractère émergent de la Société, aucune formation continue n'est offerte aux administrateurs.

#### Politique de gouvernance (Éthique commerciale)

Le conseil d'administration a adopté une politique de gouvernance formel, celle-ci peut être consultée sur SEDAR ou sur le site web de la Société.

#### Diversité au sein du conseil d'administration et de son équipe de direction

La société juge qu'elle doit s'adapter au monde qui l'entoure et que la diversité est un élément important d'efficacité et d'ouverture sur le monde qui contribue à la rencontre de ses objectifs à long terme.

Une bonne partie de ses équipes de travail sont composées de ressources humaines culturellement diversifiées et ce sans discrimination de genre.

Elle croit que la diversité enrichit la discussion et le rendement au sein de ses équipes. Elle entend dans un futur rapproché, se donner des guides pour continuer cette approche.

### Sélection des candidats au conseil d'administration

Actuellement, la candidature des membres actuels du conseil d'administration de la Société est révisée avant de soumettre la candidature du même administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires en évaluant son implication à protéger les intérêts de la Société au cours de l'année précédente ainsi que son expérience et son expertise dans les différents domaines comme la géologie, l'administration et la comptabilité.

Les nouveaux candidats sont sélectionnés sur la base des recommandations de l'industrie. De plus, le conseil d'administration a adopté un guide pour la sélection des membres sur le conseil d'administration de Ressources minières Radisson.

### Rémunération

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la rémunération des administrateurs a été modifiée. Jusqu'en juin 2021, elle était de 500\$ par présence à chaque réunion du conseil d'administration plus l'octroi d'options d'achat d'actions annuellement. En juin 2021, cette rémunération est devenue un montant forfaitaire annuel (les montants à être effectués 50% en espèces et 50% en options d'achat d'actions).

Président du conseil	\$ 30 000
Président du comité d'audit	\$ 20 000
Président du comité gouvernance	\$ 25 000
Président du comité santé et sécurité	\$ 20 000
Autres administrateurs	\$ 17 500

### Autres comités du conseil :

En plus du comité d'audit, il existe un comité de gouvernance, éthique et rémunération, au sein du conseil d'administration et un comité santé-sécurité-environnement-communauté.

### Évaluation du conseil

Le conseil n'a pas adopté de procédure formelle pour évaluer sa contribution à la Société. Le conseil est satisfait de la contribution de chaque administrateur et considère que la composition du conseil est adéquate en considérant le stade de développement de la Société

## **PROPOSITION DE LA PART DES ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire qui désire présenter une proposition lors de la prochaine assemblée annuelle doit faire parvenir cette proposition à la Société avant le 31 janvier 2023 afin qu'elle puisse être intégrée aux documents de sollicitation de procurations en vue d'une telle assemblée annuelle.

## **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

L'information financière relative à la Société figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice de la Société terminé le 31 décembre 2021.

Les actionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires concernant la Société sur le site Internet SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou en adressant sa demande au siège social de la Société, dont les coordonnées apparaissent ci-après :

Case postale 307  
Rouyn-Noranda, (Québec) J9X 5C3

## APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations ainsi que son envoi aux actionnaires.

Datée le 09 mai 2022.

### AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



---

Donald Lacasse B.Sc.A.  
Secrétaire corporatif



---

Denis Lachance  
Président du conseil d'administration

## ANNEXE A

### RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

#### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

##### **Constitution, composition et quorum**

Le conseil a constitué par résolution un comité d'audit formé d'un minimum de trois membres qui doivent posséder des compétences financières en conformité avec les lois, règlements et politiques applicables en matière de valeurs mobilières, notamment le Règlement 52-110. La majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants. Chaque membre du comité d'audit devrait, entre autres, être capable de lire et comprendre des états financiers. La majorité des membres doivent être résidents du Canada. Le quorum du comité est composé de la majorité de ses membres. Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président.

##### **Pouvoirs et autorité**

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité a le droit d'examiner les livres, registres et comptes de la Société et de ses filiales et discuter de ces questions, ainsi que de toute autre question concernant la situation financière de la Société et de ses filiales, avec les dirigeants et les auditeurs de la Société et de ses filiales.

Les auditeurs externes font rapport directement au comité d'audit et le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes. Les auditeurs externes sont présents à toutes les réunions du comité lorsque des rapports ou des états financiers préparés par eux ou des communications au public se fondant sur ces rapports ou ces états doivent être examinés ou approuvés par le comité. Ils peuvent également être invités aux autres réunions. Le président du comité doit convoquer une réunion lorsque les auditeurs externes en font la demande. Le comité d'audit doit rencontrer les auditeurs externes hors de la présence de la direction au moins une fois par année lors de la présentation des états financiers annuels et en tout temps sur demande.

Le comité peut en tout temps convoquer l'un ou l'autre des employés de la Société pour l'interroger sur les données financières de la Société et peut et doit enquêter sur toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.

Le comité d'audit a l'entière discrétion de retenir les services de conseillers juridiques ou d'autres conseillers indépendants afin de l'assister dans l'exercice de ses devoirs et fonctions et a le pouvoir et l'autorité d'approuver et d'assurer le paiement de leurs honoraires et frais.

##### **Délégation**

Le comité d'audit ne peut déléguer à la direction quelque élément que ce soit de son mandat. Toutefois, le comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit pourvu que l'approbation préalable soit présentée au comité d'audit à sa première réunion régulière après l'approbation et que les conditions du Règlement 52-110 sur le comité d'audit et les politiques et procédures d'approbation préalables adoptées par le comité d'audit.

##### **Rapports**

Le comité d'audit doit faire rapport sur ses travaux, activités et décisions aux administrateurs lors de la réunion des administrateurs suivant sa réunion en mentionnant tous les points discutés, les décisions prises, les moyens pris pour étudier et auditer les rapports, états et documents soumis, le niveau de satisfaction des membres du comité à leur égard, les questions en suspens, les différends et les décisions prises.

## **Rémunération**

Les administrateurs déterminent la rémunération octroyée aux membres du comité d'audit pour leurs services.

## **Mandat et responsabilités du comité d'audit**

- 1) Le comité d'audit doit recommander au conseil d'administration :
  - i. les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
  - ii. la rémunération des auditeurs externes.
- 2) Le comité d'audit doit être directement responsable de la surveillance des travaux des auditeurs externes engagés pour établir ou livrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
- 3) Le comité d'audit doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société doivent rendre à la Société ou à ses filiales.
- 4) Le comité d'audit doit examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant que celle-ci ne les publie.
- 5) Le comité d'audit doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4, et doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.
- 6) Le comité d'audit doit établir des procédures :
  - i. concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
  - ii. concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- 7) Le comité d'audit doit examiner et approuver les politiques d'engagement de la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels et anciens de la Société.

Rouyn-Noranda, le 3 octobre 2006